



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

### SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 20 juin 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

\*\*\*\*\*

**Etaient Présents :**

**M. WATTELLE,**  
**Maire,**

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL  
MM. PELLIGRI, DIOT,  
**Adjoints au maire,**

Mmes DUGAST, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND, BUCHON-SCHULTZ, BLIN  
MM. SEBBAH, CLERMONT, VERDYS, BRUN, VINCENT  
**Conseillers municipaux,**

**Absents excusés :**

M. AUGIER donne pouvoir à Mme JAQUEMET  
M. MEZURE donne pouvoir à M. PELLIGRI  
Mme. AUDOUZE donne pouvoir à Mme DUGAST  
M.HUA donne pouvoir à Mme LE GRAND  
M. AOUN donne pouvoir à Mme LEVEL  
M. CUIGNET donne pouvoir à Mme GUENEGAN  
M ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF  
M.SUCHET donne pouvoir à M. DIOT

**Absent(s) :**

M. SAZDOVITCH  
Mme PIRES  
Mme HUSSON

\*\*\*\*\*

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2024-44 : ADOPTION D'UNE CONVENTION CADRE DE MISE A  
DISPOSITION DE LA VILLA VIARDOT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Considérant la délibération N° 2024-32 relative à la création des tarifs de location de la Villa Viardot – domaine des Frênes passée en Conseil Municipal du 23 mai 2024.

Considérant la nécessité de créer une convention cadre de mise à disposition aux associations de la Villa Viardot ou de ses différents espaces, pour l'organisation d'événements,.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le modèle de la convention cadre de mise à disposition de la Villa Viardot.

AUTORISE le Maire à signer les conventions à venir avec les associations selon ce modèle de convention cadre.

**Le Maire**

**Luc WATTELLE**